

Presse espagnole : Médecins sans frontières avoue des avortements clandestins

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 16 janvier 2012

C'est une [information](#) du quotidien espagnol [La Gaceta](#). Je n'ai donc pas eu moi-même accès aux documents cités ; je les traduis ici tels que les rapporte Itxu Dias pour le quotidien.

La Gaceta cite un courriel envoyé en réponse à une internautes membre de MSF qui s'étonnait d'avoir vu sur le site internet espagnol de Médecins sans frontières que l'ONG « pratique des avortements ». La partie publique du site inclut en tout cas l'avortement sans danger au chapitre de la santé sexuelle et reproductive (voir [ici](#)). Voici cette réponse :

« Les activités de santé reproductive de MSF ont pour objectif d'éviter les avortements au moyen d'actions préventives et se sauvegarder l'intégrité de la santé de la mère. (...) Dans les cas où la prévention est impossible, et toujours dans le cadre légal, on forme les équipes médicales en vue de pratiquer des avortements sans danger selon les recommandations de l'OMS. »

La Gaceta poursuit : « Après avoir reconnu que ses équipes pratiquent des avortements, les porte-parole de l'ONG ajoutent qu'elles les réalisent aussi **“dans certains pays bien que cela soit illégal”**, en invoquant le fait que dans ces cas **“le MSF donne priorité à la vie de la mère”** ajoutant comme argument fondamental : **“les considérations médicales doivent être au-dessus des considérations légales.”**

Puis le courriel rend compte de la politique officielle de l'ONG à cet égard : **« Là où l'on impose des restrictions légales à l'avortement, même si MSF attaque la législation nationale concernée, l'organisation ne discutera jamais le droit de pratiquer un avortement thérapeutique si un diagnostic médical établit que la vie et la santé de la mère sont en danger. (...) L'équipe médicale prendra la décision au cas par cas et recherchera des solutions à l'intérieur du cadre légal. »**

La Gaceta rapporte qu'au-delà de ces indications générales, l'ONG définit un protocole d'action pour les pays où l'avortement est considéré comme un délit, à en croire la Fundación Vida qui cite une note interne du Centre opérationnel Barcelona-Atenas (OCBA) de MSF. Le but étant d'éviter des ennuis avec la justice, selon le quotidien. Cette note recommande d'avoir recours à une « équipe étrangère », « sans assistance du personnel national, si possible », et souligne

l'importance du choix d'un « lieu confidentiel » pour pratiquer l'intervention.

Le quotidien souligne que le Conseil international de MSF a donné son « feu vert » pour inclure l'avortement parmi les « soins de santé spécialisés dans la reproduction » et que la pratique s'est peu à peu imposée comme normale parmi les missions humanitaires de l'organisation. La note interne, ajoute le quotidien, signale que « toutes les délégations » de MSF-OCBA « doivent envisager l'avortement pour chaque projet, quelles que soient les raisons de chaque demande ».

La Gaceta signale encore avoir eu accès à un mémoire sur l'action de MSF en Corée du Nord où l'ONG reconnaît avoir fourni du matériel gynécologique en sachant qu'il serait utilisé pour des avortements, reconnaissant que « 50 % des patientes hospitalisées pour des motifs gynécologiques le sont pour l'avortement ». MSF s'est justifié en affirmant que le matériel chirurgical des hôpitaux développant son projet était un foyer d'infections et provoquait de graves problèmes de santé.

© [leblogdejeannesmits](#) pour la traduction.

[Réseau Riposte catholique](#)